



Ligue HMC coopérative s.c.

Nous accompagnons et soutenons des personnes avec une déficience intellectuelle dans les domaines de la formation, du travail, des activités journalières, de l'hébergement et des loisirs

Nous cherchons pour notre service "Comptabilité" à Capellen, pour entrée immédiate,

un comptable (m/f) (Réf.: Compta 02/2020)

CDI 40 heures/semaine

CCT-SAS

Votre mission :

- Vous gérez la comptabilité analytique et courante
- Vous établissez la déclaration d'impôts, TVA
- Vous établissez les décomptes des différentes conventions avec les Ministères
- Vous gérez et faites le suivi des dossiers administratifs
- Vous préparez le bilan et compte de pertes et profits
- Vous établissez les factures en lien avec les ateliers

Votre profil :

- Vous êtes détenteur d'un CATP en comptabilité (carrière C3 conformément à la Convention collective de travail pour les salariés du Secteur d'aide et de soins et du Secteur social (CCT SAS))
- Vous disposez d'une expérience d'au moins 3 ans dans une fonction du même type
- Vous avez de bonnes connaissances en informatique, notamment avec les outils Office et les logiciels GESALL et APSAL; la connaissance de WIGES constitue un atout
- Vous maîtrisez parfaitement les langues luxembourgeoise et française
- La maîtrise de l'allemand constitue un avantage
- Vous êtes rigoureux dans votre travail et avez le contact aisé
- Vous êtes flexible et polyvalent
- Vous savez travailler en équipe mais également de façon autonome
- Vous avez un sens aigu dans l'organisation du travail

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter le 30 92 32 220.

Une première sélection sera faite sur base des dossiers.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, extrait du casier judiciaire Bulletin N°3ⁱ) avant le 14 mars 2020 à

Ligue HMC coopérative s.c.
Direction
B.P. 49
L-8301 Capellen

ou

info@ligue-hmc.lu

ⁱ L'agrément nécessaire à notre structure prévoit de vérifier la condition d'honorabilité des salariés. De ce fait et au vu de la population encadrée, le casier judiciaire est demandé.